



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-562
AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE PASPÉBIAC ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2025-552**


AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la ville de Paspébiac a adopté à la séance ordinaire du 13 avril 2026 le Règlement numéro 2026-562 ayant pour objet de déterminer les règles de régie interne du conseil municipal de la ville de Paspébiac abrogeant le règlement 2025-552.

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 16 avril 2026.

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

Donné à Paspébiac,
Ce 16^e jour d'avril 2026


Lina Castilloux

Lina Castilloux
Assistante-greffière